Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900575-20251222-2025_069-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LA FORÊT-FOUESNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 17 décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de La Forêt-Fouesnant dûment convoqué le jeudi 11 décembre deux mille vingt-cinq.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : GOYAT Daniel, COSQUÉRIC Marie-Françoise, LE NAY Robert, PERCHOC Laurence, BOUCHET Claude, BODIVIT Mylène, GIRAULT Alain, LE MOINE Audrey, PAPE Yvon, LE GUERN Hélène, STEPHAN Francine, LE FORT François, LE FLOC'H Marie-Agnès, TUDAL Aimé, HÉLAOUËT Marie, LAVENANT Philippe, LE RAY Christophe, AUBERT Delphine, FOUQUET Gilles ;

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : HILY-RIOU Françoise à STEPHAN-SAUVEUR Francine, JÉZÉQUEL Alain à LE NAY Robert ;

Conseillers municipaux absents : RIOU Gilbert, Vincent DUPLAT

****

Mme Francine STEPHAN a été élue secrétaire de séance.

****

2025-69- INFRASTRUCTURES - Demande de subvention : Conseil Départemental du Finistère / Pacte Finistère 2030 volet 2 : Extension des vestiaires

Rapporteur : M. Robert LE NAY

La commune de La Forêt-Fouesnant est engagée dans le développement de ses infrastructures sportives dont le stade Robert GLEONEC, offrant aux utilisateurs un terrain de football synthétique, accompagné de vestiaires et de tribunes.

Actuellement, les vestiaires du stade, construits en 2003, se composent de plusieurs espaces : deux vestiaires joueurs de 33 m², un vestiaire pour les arbitres de 10 m², une buvette de 13,4 m² et des sanitaires publics de 10,5 m². Bien qu'utilisées quotidiennement, ces installations nécessitent une mise aux normes et une restructuration afin d'accueillir au mieux les utilisateurs du stade, les licenciés du CA Forestois Football ainsi que les équipes visiteuses dans des conditions optimales.

Le projet vise non seulement à créer une extension au bâtiment existant, mais également à mettre les installations aux normes fixées par la Fédération Française de Football. Le projet prévoit ainsi le réaménagement des lieux, avec la création de quatre vestiaires pour joueurs et de deux vestiaires pour arbitres, accompagnés d'un espace de convivialité de type « Club House ».
Le montant des travaux s'élève à 660 000 € HT.

Afin d'apporter une aide financière au projet, la commune sollicite le département du Finistère dans le cadre du Pacte Finistère 2030 volet 2 à hauteur de 70 000€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission « Infrastructures » du 1er décembre 2025.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE le plan prévisionnel des dépenses liées aux travaux d'extension et de réhabilitation des vestiaires.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900575-20251222-2025_069-DE

- **DÉFINIT** le plan de financement comme suit :

Dépenses	
Réhabilitation et extension des vestiaires	660 000 €
Montant total des dépenses	**660 000 €**
Recettes	
Pacte Finistère 2030	70 000 €
CCPF : Fonds de concours	190 000 €
« FAFA : Fonds d'Aide au Football	100 000€
Autofinancement communal	300 000 €
Montant total des recettes :	**660 000 €**

- **SOLLICITE** l'aide auprès du Département du Finistère dans le cadre du Pacte Finistère.
- **CHARGE** le Maire de finaliser la demande de subvention
- **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Le Maire,
Daniel GOYAT